

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le trente janvier deux mil vingt et sous sa présidence.

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Décision 2019-77 : Modification de la décision 2019-69 portant attribution du marché d'illuminations de Noël,
  - Décision 2019-78 : Entretien préventif et curatif du matériel de restauration,
  - Décision 2019-79 : Contrat de services liés au site internet de la commune de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2019-80 : Convention avec Serge Mouly dans le cadre de « Présence d'artistes »,
  - Décision 2019-81 : Service d'envoi de courrier postal,
  - Décision 2019-82 : Modification n° 1 du marché public relatif aux prestations d'analyses et d'assistance technique pour la cantine municipale du Paradis,
  - Décision 2019-83 : Modification n° 1 du marché public relatif à la location d'un véhicule Peugeot Expert pour la Maison de la Petite Enfance,
  - Décision 2019-84 : Modification n° 1 du marché public relatif à l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine – lot n° 2 : génie civil,
  - Décision 2019-85 : Emprunt de 250 000 euros sur 3 ans,
  - Décision 2020-01 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
  - Décision 2020-02 : Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris,
  - Décision 2020-03 : Convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
  - Décision 2020-04 : Acceptation de don de matériels informatiques.
- Délibérations :
  1. Transformation d'un poste CDD en CDI,
  2. Plan de formation 2020,
  3. Avenant n° 2 à la convention cadre « Action cœur de ville »,
  4. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
  5. Subvention du FIDP 2020,
  6. Vote du taux des impôts locaux 2020,
  7. Budget primitif 2020,
  8. Instauration de l'autorisation préalable de mise en location,
  9. Dissolution du SIDECOM (Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication).
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Amaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA			X	Jean-Marc NEAU	
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT			X	Marie-Odile BILLET	
M.	Brahim MEKERRI	X			Angéline HUMEZ	Arrivé à 20h45
Mme	Angéline HUMEZ	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ			X	Yahia MAHDI	
M.	Patrice DUC	X				Arrivé à 20h35 et parti à 20h57
M.	Daniel LATTANZIO			X	Stéphane GAUTHIER	
M.	Stéphane GAUTHIER	X				parti à 20h57
M.	Yahia MAHDI	X				parti à 20h57
Mme	Myriam SENEAL			X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE		X			

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15) présents : 23 votants : 27

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Angeline HUMEZ est désignée secrétaire de séance.

-----

Le Maire appelle au vote du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire appelle au vote du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Décision 2019-77 : Modification de la décision 2019-69 portant attribution du marché d'illuminations de Noël,
  - Décision 2019-78 : Entretien préventif et curatif du matériel de restauration,
  - Décision 2019-79 : Contrat de services liés au site internet de la commune de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2019-80 : Convention avec Serge Mouly dans le cadre de « Présence d'artistes »,
  - Décision 2019-81 : Service d'envoi de courrier postal,
  - Décision 2019-82 : Modification n° 1 du marché public relatif aux prestations d'analyses et d'assistance technique pour la cantine municipale du Paradis,
  - Décision 2019-83 : Modification n° 1 du marché public relatif à la location d'un véhicule Peugeot Expert pour la Maison de la Petite Enfance,
  - Décision 2019-84 : Modification n° 1 du marché public relatif à l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine – lot n° 2 : génie civil,
  - Décision 2019-85 : Emprunt de 250 000 euros sur 3 ans,
  - Décision 2020-01 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
  - Décision 2020-02 : Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris,
  - Décision 2020-03 : Convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
  - Décision 2020-04 : Acceptation de don de matériels informatiques.

## DELIBERATIONS

### N° 12766 : TRANSFORMATION D'UN CDD EN CDI

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 abstentions (Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO) :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de l'agent concerné en contrat à durée indéterminée en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à durée indéterminée dans les conditions susmentionnées fixant la rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### N° 12767 : PLAN DE FORMATION 2020

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2020 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### N° 12768 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CADRE « ACTION CŒUR DE VILLE »

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Daniel LATTANZIO) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention « Action Cœur de Ville » Les Mureaux/Meulan-en-Yvelines.

## N° 12769 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELIURE ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## N° 12770 : SUBVENTION DU FIPD 2020

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2020 du FIPD pour la vidéoprotection et pour l'équipement des polices municipale en gilet pare-balles ;
- **S'ENGAGE** à financer les opérations de la façon suivante :
  - Extension du parc de vidéoprotection :
    - FIPD 2020 : entre 27 167 € et 67 918 €,
    - Fonds propres : entre 108 669 € et 67 918 €,
  - Achat de gilet par balle (pour 1 gilet pare-balles) :
    - FIPD 2020 : 250 €,
    - Fonds propres : 224 €,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2020, chapitre 21 en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

## N° 12771 : VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

A 20h57 (vingt heures cinquante-sept minutes), Patrice DUC, Stéphane GAUTHIER et Yahia MAHDI, décident de ne plus prendre part au vote et quittent l'assemblée.

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour :

- **ADOpte** les taux 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2019	Taux proposés
Taxe d'habitation	18,16 %	18,16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,03 %	24,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,23 %	75,23 %

## N° 12772 : BUDGET PRIMITIF 2020

Vu les articles L 2311-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 12754 du 11 décembre 2019, actant la tenue du débat d'orientation budgétaire et la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2020,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Ville pour 2020, comme suit :

<b>Section Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2020</b>
011 - Charges à caractère générale	2 135 335,17 €	013 - Atténuation de charges	320 232,00 €
012 - Charges de personnel	6 745 732,79 €	70 - Produits des services	669 690,00 €
014 - Atténuation de produits	88 000,00 €	73 - Impôts et taxes	6 925 049,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	645 199,32 €	74 - Dotations et participations	2 341 080,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	122 002,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 614 267,28 €</b>	<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>10 378 053,00 €</b>
66 - Charges financières	121 940,34 €	76 - Produits financiers	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	16 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>126 940,34 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 000,00 €</b>
042 - Transfert entre sections	200 000,00 €	042 - Transfert entre sections	9 590,47 €
023 - Virement à la section d'investissement	462 435,85 €		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>662 435,85 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>9 590,47 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 403 643,47 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 403 643,47 €</b>

<b>Section Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Recettes</b>	<b>BP 2020</b>
20 - Immobilisations incorporelles	163 868,00 €	13 - Subvention d'investissement	165 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 219 833,35 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	953 249,00 €
23 - Immobilisation en cours	0,00 €		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 383 701,35 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 118 249,00 €</b>
16 - Emprunt et dettes assimilés	570 893,03 €	10 - Dotation, fonds divers et réserves	190 000,00 €
26 - Participations et créances	7 500,00 €	165 - Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	024 - Produits des cessions	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>578 393,03 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>191 000,00 €</b>
040 - Transfert entre section	9 590,47 €	040 - Transfert entre section	200 000,00 €
		021 - Virement à la section d'investissement	462 435,85 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>9 590,47 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>662 435,85 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 971 684,85 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 971 684,85 €</b>

## N° 12773 : INSTAURATION DE L'AUTORISATION PREALABLE A LA MISE EN LOCATION

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour :

- **APPROUVE**
  - d'autoriser la mise en œuvre, sur le périmètre de Meulan-en-Yvelines défini en annexe, du dispositif de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, intitulé « autorisation préalable de mise en location »,

- de prendre acte que toutes les résidences principales de la commune de Meulan-en-Yvelines, comprises dans le périmètre défini en annexe, hors logements sociaux, seront soumises au dispositif d'autorisation préalable de mise en location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- de fixer le lieu de réception et d'enregistrement des dossiers au centre communal d'action sociale – service logements – 10 place Brigitte Gros, aux jours et heures d'ouverture du service, ou de permettre aux pétitionnaires de les adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Madame le Maire de Meulan-en-Yvelines, 10 place Brigitte Gros 78250 Meulan-en-Yvelines, ou de les adresser par voie dématérialisée,
- de demander aux pétitionnaires de fournir, en sus des formulaires (CERFA) et documents prévus par les décrets :
  - L'état des risques et pollutions,
  - Les diagnostics plomb, amiante et performances énergétiques,
  - Le mesurage des surfaces habitables (loi Boutin),
  - Les diagnostics électrique et gaz si l'installation date de plus de 15 ans,
  - Le projet de bail avec montant loyer + charges et le nombre d'occupants,
  - Le plan intérieur avec photos.

#### **N° 12774 : DISSOLUTION DU SIDECOM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION)**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour :

- **APPROUVE** la demande de dissolution du SIDECOM ;
- **APPROUVE** la demande de placement en fin de compétence du syndicat, le temps nécessaire à sa liquidation, dans l'hypothèse où l'arrêté de dissolution ne puisse intervenir avant les élections municipales de mars 2020 ;
- **APPROUVE** que le solde net soit corrigé extra-comptablement en tenant compte des montants de dépenses et recettes réels ;
- **APPROUVE** que les résultats de fin d'exercice 2019 (en fonctionnement comme en investissement) soient répartis selon la clé de répartition proposée jointe à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Meulan-en-Yvelines, le 06 février 2020

Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU